

**Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke**

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 1 de 11

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise****1.1. Identificateur de produit**

Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

UFI: FRC5-305Y-5003-F35G

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées****Utilisation de la substance/du mélange**

Réactifs et produits chimiques de laboratoire  
À des fins de laboratoire et d'analyse uniquement.

**Utilisations déconseillées**

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

|                      |                                  |
|----------------------|----------------------------------|
| Société:             | AnalytiChem GmbH                 |
|                      | ACD                              |
| Rue:                 | Stempelstraße 6                  |
| Lieu:                | D-47167 Duisburg                 |
| Téléphone:           | 0203/5194-0                      |
| E-mail:              | info@analytichem.de              |
| Interlocuteur:       | Abteilung Produktsicherheit      |
| E-mail:              | produktsicherheit@analytichem.de |
| Internet:            | www.analytichem.de               |
| Service responsable: | Abteilung Produktsicherheit      |

Téléfax: 0203/5194-290  
Téléphone: 0203/5194-107/117

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:**

+33 (0)1 45 42 59 59 (I.N.R.S.) hors coût d'appel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7; En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses, d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accidentappelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

**Information supplémentaire**

Ce produit est un mélange. Numéro d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Met. Corr. 1; H290  
Skin Corr. 1A; H314  
Eye Dam. 1; H318

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage****Règlement (CE) n° 1272/2008**

**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**  
hydroxyde de sodium

**Mention** Danger  
**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 2 de 11

#### Mentions de danger

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

#### Conseils de prudence

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2. Mélanges

##### Caractérisation chimique

Mélanges en solution aqueuse

##### Composants pertinents

| Nº CAS    | Substance                                    | Quantité     |                  |            |
|-----------|--|--------------|------------------|------------|
|           | Nº CE  | Nº Index     | Nº REACH         |            |
|           | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) |              |                  |            |
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium                          |              |                  | 5 - < 10 % |
|           | 215-185-5                                    | 011-002-00-6 | 01-2119457892-27 |            |
|           | Met. Corr. 1, Skin Corr. 1A; H290 H314       |              |                  |            |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

#### Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| Nº CAS    | Nº CE  | Substance           | Quantité   |
|-----------|--|---------------------|------------|
|           | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA   |                     |            |
| 1310-73-2 | 215-185-5  | hydroxyde de sodium | 5 - < 10 % |
|           | Skin Corr. 1A; H314: >= 5 - 100 Skin Corr. 1B; H314: >= 2 - < 5 Skin Irrit. 2; H315: >= 0,5 - < 2 Eye Irrit. 2; H319: >= 0,5 - < 2 |                     |            |

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-delà des limites de concentration réglementaires respectives (= 0,1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des mesures de premiers secours

##### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

##### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais.

Appeler immédiatement un médecin.

##### Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec: Eau

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 3 de 11

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin. Ne pas faire boire d'agent de neutralisation.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Dyspnée

Toux

Collapsus circulatoire

Risque de lésions oculaires graves.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

##### **Moyens d'extinction appropriés**

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides non combustibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### **Remarques générales**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

##### **Pour les non-secouristes**

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulter un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

**Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke**

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 4 de 11

**Pour les secouristes**

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage****Pour la rétention**

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

**Pour le nettoyage**

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

**Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

Lire l'étiquette avant utilisation.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Information supplémentaire**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

Matériel inadéquat pour récipients/installations:

Métal

Aluminium

Étain

Zinc

**Conseils pour le stockage en commun**

exigences nationales

**Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke**

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 5 de 11

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Substances chimiques de laboratoire

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS    | Désignation           | ppm | mg/m <sup>3</sup> | f/cm <sup>3</sup> | Catégorie | Origine |
|-----------|-----------------------|-----|-------------------|-------------------|-----------|---------|
| 1310-73-2 | Sodium (hydroxyde de) | -   | 2                 |                   | VME (8 h) |         |

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

| N° CAS    | Désignation         | DNEL type                       | Voie d'exposition | Effet | Valeur              |
|-----------|---------------------|---------------------------------|-------------------|-------|---------------------|
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium | Salarié DNEL, à long terme      | par inhalation    | local | 1 mg/m <sup>3</sup> |
|           |                     | Consommateur DNEL, à long terme | par inhalation    | local | 1 mg/m <sup>3</sup> |

**8.2. Contrôles de l'exposition****Contrôles techniques appropriés**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle****Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente: > 480 min

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 741 Dermatril® L

Matériel recommandé: NBR (Caoutchouc nitrile) 0,11 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 480 min

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 6 de 11

Les temps de rupture mentionnés ont été obtenus par la société KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des échantillons de matériaux pour les types de gants conseillés. Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de données de sécurité que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquée. En cas de solution ou de mélange avec d'autres substances et/ou de conditions différentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agréé CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

#### Protection de la peau

Porter un vêtement de protection approprié.

#### Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de: formation d'aérosol ou de nébulosité

Appareil filtrant avec filtre ou dispositif filtrant avec ventilateur de type: P2

L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

#### Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|  |                          |
|--|--------------------------|
| L'état physique:   | Liquide                  |
| Couleur:   | incolore                 |
| Odeur:   | sans odour               |
| Seuil olfactif:  | Aucune donnée disponible |
| Point de fusion/point de congélation:  | Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité:  | non applicable           |
| Limite inférieure d'explosivité:   | non applicable           |
| Limite supérieure d'explosivité:   | non applicable           |
| Point d'éclair:  | X                        |
| Température d'auto-inflammation:   | Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition:  | Aucune donnée disponible |
| pH-Valeur:   | alcalin                  |
| Viscosité cinématique:   | Aucune donnée disponible |
| Hydrosolubilité:   | très soluble             |
| Solubilité dans d'autres solvants  |                          |
| non déterminé  |                          |
| Coefficient de partage n-octanol/eau:  | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur:  | Aucune donnée disponible |
| Densité (à 20 °C):   | 1,0538 g/cm <sup>3</sup> |
| Densité apparente:   | Aucune donnée disponible |
| Densité de vapeur relative:  | Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

##### Dangers d'explosion

Aucune donnée disponible

##### Combustion entretenue:

Aucune donnée disponible

##### Température d'inflammation spontanée

solide:

non applicable

**Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke**

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 7 de 11

gaz:

non applicable

Propriétés comburantes

Non comburant.

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

Épreuve de séparation du solvant:

Aucune donnée disponible

Teneur en solvant:

0

Teneur en corps solides:

0

Point de sublimation:

Aucune donnée disponible

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'écoulement:

Aucune donnée disponible

Viscosité dynamique:

Aucune donnée disponible

Durée d'écoulement:

Aucune donnée disponible

**Information supplémentaire**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Métal, Métal léger (Formation de: Hydrogène)

Phénols

Matériau combustible

Métal alcalino terreux (Poudres métalliques)

Acides, Nitriles

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune donnée disponible

**10.5. Matières incompatibles**

Aluminium, Laiton, Verre

Étain, Zinc, Aluminium

Matières plastiques

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**Information supplémentaire**

Aucune donnée disponible

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Risque de perforation de l'oesophage et de l'estomac en cas d'ingestion (forte causticité).

irritations des muqueuses

Effet inhalatif: lésion des voies respiratoires.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 8 de 11

#### ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) > 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) > 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) > 5 mg/l

#### Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque de graves lésions des yeux.

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Autres informations

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Dyspnée

Toux

Collapsus circulatoire

Risque de lésions oculaires graves.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

| N° CAS    | Substance                         |              |              |                  |  | Source                                   | Méthode |
|-----------|-----------------------------------|--------------|--------------|------------------|--|--|---------|
|           | Toxicité aquatique                | Dose         | [h]   [d]    | Espèce           | Source                                   | Méthode                                  |         |
| 1310-73-2 | hydroxyde de sodium               |              |              |                  |  |  |         |
|           | Toxicité aiguë pour les crustacés | CE50<br>mg/l | 40,4<br>48 h | Ceriodaphnia sp. | Ecotoxicology and Environmental Safety,4 | other: acute 48-h immobilization test ac |         |

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 9 de 11

#### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

non applicable

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée n'est disponible pour le mélange.

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Éviter une introduction dans l'environnement.

#### Information supplémentaire

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Effet nocif par modification du pH.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

##### Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

##### L'élimination des emballages contaminés

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1824

##### d'identification:

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

##### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

8

##### 14.4. Groupe d'emballage:

II

Étiquettes:

8

Code de classement:

C5

Quantité limitée (LQ):

1 L

Quantité exceptée:

E2

Catégorie de transport:

2

N° danger:

80

Code de restriction concernant les

E

tunnels:

#### Transport fluvial (ADN)

##### 14.1. Numéro ONU ou numéro

UN 1824

##### d'identification:

##### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

**Natronlauge etwa 5 % reinst für Reinigungszwecke**

Révision: 05.03.2024

Code du produit: 01942

Page 10 de 11

|  |                            |
|--|----------------------------|
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                         |
| Étiquettes:  | 8                          |
| Code de classement:  | C5                         |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                        |
| Quantité exceptée:   | E2                         |
| <b>Transport maritime (IMDG)</b>                           |                            |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1824                    |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                         |
| Étiquettes:  | 8                          |
| Dispositions spéciales:                                    | -                          |
| Quantité limitée (LQ):                                     | 1 L                        |
| Quantité exceptée:   | E2                         |
| EmS:   | F-A, S-B                   |
| Groupe de ségrégation:                                     | alkalis                    |
| <b>Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)</b>                 |                            |
| <b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>        | UN 1824                    |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b> | SODIUM HYDROXIDE, SOLUTION |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>        | 8                          |
| <b>14.4. Groupe d'emballage:</b>                           | II                         |
| Étiquettes:  | 8                          |
| Dispositions spéciales:                                    | A3 A803                    |
| Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):                    | 0.5 L                      |
| Passenger LQ:  | Y840                       |
| Quantité exceptée:   | E2                         |
| IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):     | 851                        |
| IATA-Quantité maximale (avion de ligne):                   | 1 L                        |
| IATA-Instructions de conditionnement (cargo):              | 855                        |
| IATA-Quantité maximale (cargo):                            | 30 L                       |

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR  
L'ENVIRONNEMENT: Non

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: fortement caustique.

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

